

Il a fallu attendre le sommet de Toronto (1988) pour que le problème soit officiellement reconnu et que les processus d'allègement se mettent progressivement en place. Le Canada avait fait figure de pionnier en étant un des premiers pays à annuler sa dette bilatérale auprès des pays les plus pauvres. Toutefois ce délai de dix ans est partiellement responsable de l'étranglement financier et des mauvaises performances économiques des économies africaines tout au long des années 80 et, par voie de conséquence, du remplacement progressif de la dette bilatérale par la dette multilatérale dont on commence à reconnaître qu'elle devra à son tour être allégée.

Va-t-on recommencer l'erreur de mettre 6 à 10 ans pour y parvenir, contribuant ainsi à une autre décennie de marasme économique dans ces pays. (La caricature de Plantu parue dans le numéro du Monde qui annonçait la nouvelle initiative de rééchelonnement de la dette multilatérale en dit plus que de longs discours sur les perspectives exaltantes qui s'ouvrent à un pays et à une population qui vont de rééchelonnement de dette en rééchelonnement de dette).

Les multi-latéraux sont en la matière juge et partie puisqu'il s'agit essentiellement de leur dette. Les bilatéraux ont donc un rôle central à jouer pour que l'on trouve une solution rapide et définitive (non pas seulement un rééchelonnement qui pousse le problème devant) à ce problème de la dette multilatérale. La France qui règle une bonne part de ces échéances multilatérales dans les pays de la francophonie doit y être intéressée aussi. À quelles conditions cela est-il possible ? Quelles sont les contreparties que l'on peut attendre des débiteurs? voilà un autre bon thème de table ronde.

### *- les leçons de l'expérience asiatique*

Toujours sur le thème de «ajustement structurel et croissance», il est un deuxième domaine dans lequel le Canada et, éventuellement, la francophonie pourraient apporter leur contribution. Après 15 ans d'efforts systématiques pour libéraliser les économies (libéralisation du commerce intérieur et extérieur), privatiser la plupart des entreprises publiques, réduire les interventions de l'État dans l'économie, créer un environnement économique et réglementaire favorable au secteur privé, il est une question et un doute qui affleurent de plus en plus clairement au sein de la Banque et à l'extérieur: est-ce que libéraliser, privatiser, éliminer les distortions de prix («getting prices right») et les contraintes réglementaires excessives sont suffisants pour développer une économie et l'insérer de façon efficace et dynamique dans les échanges internationaux ?

À cette question, l'expérience asiatique qui repose sur la construction systématique et volontariste d'avantages comparatifs appuyée sur une forte synergie entre le public et le privé, répond par un non retentissant. Les leçons de cette expérience